

“ Organisation d’un référendum statutaire ”

Opportunité de la présentation de cette motion :

Le bureau exécutif propose d’organiser un référendum de modification statutaire.

La question sur la composition du CF serait ainsi posée, bien avant la tenue des AG décentralisées.

Pour rappel, le CF a voté, très majoritairement, lors du débat sur le budget des mesures d’économie importantes, la réduction des frais liés au fonctionnement du CF, en envisageant sa réduction à 120 membres.

D’où la proposition du bureau exécutif de proposer ce référendum.

Exposé des motifs :

Cette motion propose l’organisation d’un référendum statutaire qui porterait sur une modification de la composition du conseil fédéral.

Rappel article 26 des statuts – conseil fédéral – les 4 premiers alinéas

ARTICLE 26 - CONSEIL FEDERAL

1– Composition

Le Conseil fédéral rassemble 150 membres élu/es pour trois ans selon les modalités prévues au règlement intérieur.

Le Conseil fédéral doit comprendre autant d’hommes que de femmes.

Le Conseil fédéral est composé de :

- 120 délégué/es élu/es, ainsi que leurs suppléant/es, par les adhérent/es au niveau régional ;
- 30 délégué/es élu/es, ainsi que leurs suppléant/es, par les adhérent/es au niveau national.

Convocation d’un référendum :

En conformité avec l’article 50 des statuts, le conseil fédéral peut lancer l’organisation d’un référendum. Cela requiert une majorité qualifiée (50 % des exprimés et 60 % des votants).

En conformité avec l’article 51 des statuts, les statuts ne peuvent être modifiés que par un Congrès extraordinaire ou par un référendum, avec une majorité de 66 % des votants.

Motion

Le CF réuni les 9 et 10 avril décide d’organiser un référendum statutaire.

Les deux questions posées aux adhérent.es portent sur la composition du conseil fédéral.

Calendrier

Mardi 12 avril, envoi des documents à la mise en page

Jeudi 14 avril, envoi des PDF chez Imprimeur

Mercredi 20 avril, envoi du matériel du référendum aux adhérent.es

WE des 23 & 24 avril, réception par les adhérent.es du matériel

Vendredi 6 mai, minuit, date et heure limite de renvoi par les adhérent.es

Mercredi 11 mai, dépouillement au national

Pour : beaucoup ; contre : 1 blancs : 1

Voir les 2 Questions posées : pages suivantes (*En attente de consolidation par le Comité de la réforme statutaire suite au votes du Conseil fédéral*)